



*Municipalité  
de St-Norbert*

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**12 JUIN 2017**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 12 juin 2017 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :	Michel Lafontaine
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers	Claude Thouin Jocelyn Denis

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire, Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**(1) Ouverture de la séance**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h05.

**ADMINISTRATION**

**2017-06-128**

**(2) Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jocelyn Denis  
Appuyé par Jacynthe Leduc

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous, la section affaires nouvelles demeure ouverte :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2017
4. Adoption du procès-verbal de la première séance d'ajournement du 16 mai 2017
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017
6. Comptes à approuver et à payer
7. Frais de représentation du maire lors de la Soirée hommage de la Chambre de commerce et d'industrie de Berthier-D'Autray
8. Modification de la date de la séance du conseil d'octobre 2017
9. Adoption du règlement 393 - ayant pour objet d'établir la tarification d'annonces publicitaires dans le journal Le Norbertois
10. Adoption du règlement 394 ayant pour objet d'abroger le règlement 389-1-2016 - Règlement d'emprunt pour les travaux de réfection des ponceaux du rang Saint-Anne
11. Permis de voirie demandé au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
12. Achat d'une machine à pression pour les travaux publics
13. Travaux supplémentaires dans le cadre des travaux de remplacement de ponceau sur le rang Ste-Anne par Excavation Michel Chartier Inc.
14. Embauche de M. Serge Pagé à titre d'employé occasionnel aux travaux publics
15. Avis de motion – Règlement entérinant des travaux de vidange des boues de l'étang aéré et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour payer le coût desdits travaux
16. Nettoyage des regards sanitaires



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 JUIN 2017**

*Municipalité  
de St-Norbert*

17. Achats de matériaux pour regards sanitaires
18. Modification de la résolution # 2016-12-213 - Offre de services de Nordikeau (eaux usées et eau potable)
19. Démarche en dérogation mineure - 2970, chemin du Lac
20. Démarche en dérogation mineure - 3921, rang Sainte-Anne
21. Démarche en dérogation mineure - 2640, chemin du Lac
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2017-06-129**

**(3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2017**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2017, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Claude Thouin

Appuyé par Lise L'Heureux

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2017 soit adopté tel que rédigé.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2017-06-130**

**(4) Adoption du procès-verbal de la première séance d'ajournement du 16 mai 2017**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la première séance d'ajournement du 16 mai 2017, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Lise L'Heureux

Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le procès-verbal de la première séance d'ajournement du 16 mai 2017 soit adopté tel que rédigé.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2017-06-131**

**(5) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jocelyn Denis

Appuyé par Lise L'Heureux



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 JUIN 2017**

*Municipalité  
de St-Norbert*

Que le procès-verbal de la première séance extraordinaire du 29 mai 2017 soit adopté tel que rédigé.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2017-06-132**

**(6) Comptes à approuver et à payer**

Il est proposé par Jocelyn Denis  
Appuyé par Claude Thouin

D'approuver les comptes tels que décrits ci-dessous :

Chèques et prélèvements émis du 9 mai 2017 au 12 juin 2017.	92 661.42 \$
Salaires payés au cours du mois mai	9 327.83 \$
<b>Total</b>	<b>101 989.25 \$</b>

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2017-06-133**

**(7) Frais de représentation du maire lors de la Soirée hommage de la Chambre de commerce et d'industrie de Berthier-D'Autray**

Considérant que la Chambre de commerce et d'industrie de Berthier D'Autray a tenue *La soirée hommage 2017* à l'église de Saint-Norbert;

Considérant qu'il s'avérait justifié qu'un représentant de la municipalité soit présent;

Considérant que M. le maire, Michel Lafontaine, y a participé;

**En conséquence et pour ses motifs :**

Il est proposé par Lise L'Heureux  
Appuyé par Jacynthe Leduc

De payer le billet de cette soirée de 45 \$ taxes incluses.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2017-06-134**

**(8) Modification de la date de la séance du conseil d'octobre 2017**

Considérant les élections générales du 5 novembre prochain;

Considérant qu'en vertu de l'article 314.2 de *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* : «au cours de la période qui commence à 16 h 30 le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale (en 2017, le 6 octobre) et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté le serment, le conseil ne peut siéger que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention» ;

Considérant que la séance publique du conseil pour le mois d'octobre avait été fixée au 10 octobre 2017;

**En conséquence et pour ses motifs :**

Il est proposé par Jocelyn Denis



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 JUIN 2017**

*Municipalité  
de St-Norbert*

Appuyé par Claude Thouin

De devancer la séance publique du mois d'octobre au 2 octobre 2017 et la réunion préparatoire également devancée au 25 septembre 2017;

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-06-135

**(9) Adoption du règlement 393 - ayant pour objet d'établir la tarification d'annonces publicitaires dans le journal *Le Norbertois***

**Attendu que** l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit que toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

**Attendu que** l'article 244.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit entre autre mode de tarification le prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Norbert désire offrir aux entreprises ayant leur place d'affaires sur le territoire de la municipalité, la possibilité de se promouvoir ;

**Attendu que** l'avis de motion et le projet de règlement ont été donnés au préalable par Jacynthe Leduc à la séance du conseil du 8 mai 2017 (# 2017-05-097) ;

**Attendu que** tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la tenue de la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**En conséquences et pour ces motifs :**

Il est proposé par Lise L'Heureux

Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le présent règlement soit adopté.

---

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement fixe la tarification et modalités d'annonces publicitaires dans *Le Norbertois*, le journal mensuel de la municipalité de Saint-Norbert.

**ARTICLE 3 TARIFICATION**

La tarification des annonces publicitaires est déterminée en fonction des formats suivants :

Format	Prix
1 page - 8 ½ x 11	40 \$ / parution – réservé aux entreprises locales
½ page - 8 ½ x 11	20 \$ / parution – réservé aux entreprises locales
¼ page - 8 ½ x 11	10 \$ / parution – réservé aux entreprises locales
Carte d'affaires	75 \$ / année – ouvert à toutes entreprises Si une entreprise souhaite s'ajouter en cours d'année : <ul style="list-style-type: none"><li>• 75 \$ s'applique en cas d'ajout entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin</li><li>• 37.50 \$ s'applique en cas d'ajout entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre</li></ul>
Gratuit pour tous les organismes et associations locaux et régionaux	
<i>Le Norbertois</i> est également publié sur le site Internet de la municipalité	



*Municipalité  
de St-Norbert*

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 JUIN 2017**

**ARTICLE 4 CONDITION D'ACCÈS AU SERVICE**

Les entreprises doivent, pour bénéficier du service, présenter une demande écrite à la municipalité. La demande doit inclure le texte de l'annonce et les photos ou images qui doivent l'accompagner ainsi que le mois de parution souhaité ou l'intervalle des dates de parution souhaité.

**ARTICLE 5 CARACTÉRISTIQUE DE L'ANNONCE**

Toutes les annonces sont en noir et blanc. La municipalité se réserve le droit d'ajuster la mise en page au besoin. Une épreuve peut-être envoyée à l'entreprise s'il en fait mention dans sa demande.

**ARTICLE 6 DATE DE TOMBÉ**

La date de tombé pour les parutions dans *Le Norbertois* est le 10 de chaque mois en prévision du mois suivant.

**ARTICLE 7 ACCEPTATION OU REFUS DES DEMANDES**

La municipalité se réserve le droit d'accepter ou de refuser une annonce en fonction de l'espace disponible. Chaque demande est étampée avec la date à laquelle elle a été reçue. Ainsi, la plus ancienne demande se voit obtenir la priorité de parution. La municipalité se réserve également le droit de refuser une annonce si son contenu est jugé inapproprié.

**ARTICLE 8 FACTURATION**

Lorsque *Le Norbertois* est publié, toutes les entreprises ayant demandé et obtenu un espace publicitaire dans *Le Norbertois*, recevront une facture par la poste.

Les publicités *format «carte d'affaires»* sont facturées une fois l'an, en décembre pour l'année suivante.

**ARTICLE 9 MODALITÉS DE PAIEMENT**

La totalité de la facture est payable dans les trente jours de sa mise à la poste.

**ARTICLE 10 INTÉRÊTS**

Les soldes impayés portent intérêts au taux fixé au règlement de tarification annuel de la municipalité à compter du moment où ils deviennent exigibles.

**ARTICLE 11 NEUTRALITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL**

La mise en place de ce règlement n'a pas pour objectif de favoriser une entreprise plus qu'une autre mais plutôt de permettre la promotion de l'ensemble des entreprises du territoire de la municipalité et ainsi favoriser son développement économique.

**ARTICLE 12 MISE À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION**

La municipalité peut transférer les demandes de publication au service de l'évaluation dans le but de mettre à jour le rôle d'évaluation dans l'inscription de ces entreprises.

**ARTICLE 13 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi le 12 juin 2017.

Monsieur le maire demande le vote.

Le règlement est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Règlement adopté à Saint-Norbert, ce 12 juin 2017.

---

**Michel Lafontaine**  
Maire

---

**Caroline Gagnon**  
Directeur général et secrétaire-trésorière



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 JUIN 2017

Municipalité  
de St-Norbert

2017-06-136

**(10) Adoption du règlement 394 ayant pour objet d'abroger le règlement 389-1-2016 - Règlement d'emprunt pour les travaux de réfection des ponceaux du rang Saint-Anne**

Attendu que le règlement 389-1-2016 portant le titre *Règlement d'emprunt pour les travaux de réfection des ponceaux du rang Sainte-Anne* et adopté le 11 avril 2016 sous le # 16-04-030 n'a pas nécessité de réel emprunt;

Attendu que l'avis de motion et le projet de règlement ont été donnés au préalable par Jocelyn Denis à la séance du conseil du 8 mai 2017 (#2017-05-096) ;

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la tenue de la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**En conséquences et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jocelyn Denis  
Appuyé par Claude Thouin

Que le présent règlement soit adopté.

---

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement abroge le *Règlement 389-1-2016 - Règlement d'emprunt pour les travaux de réfection des ponceaux du rang Saint-Anne*.

**ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi le 12 juin 2017.

Monsieur le maire demande le vote.

Le règlement est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Règlement adopté à Saint-Norbert, ce 12 juin 2017.

---

**Michel Lafontaine**  
Maire

---

**Caroline Gagnon**  
Directeur général et secrétaire-trésorière

**TRAVAUX PUBLICS**

2017-06-137

**(11) Permis de voirie demandé au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

Attendu que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Attendu que la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

Attendu que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;  
Attendu que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Attendu que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 JUIN 2017

*Municipalité  
de St-Norbert*

**En conséquences et pour ces motifs :**

Il est proposé par Claude Thouin  
Appuyé par Jocelyn Denis

- Que la municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2017 et qu'elle autorise Caroline Gagnon, directrice générale, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.
- De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-06-138

**(12) Achat d'une machine à pression pour les travaux publics**

Considérant que la machine à pression destinée aux travaux publics n'est plus fonctionnelle, qu'elle a déjà été réparée et qu'elle a une dizaine d'années;

Considérant que des soumissions ont été demandées ;

**En conséquences et pour ces motifs :**

Il est proposé par Claude Thouin  
Appuyé par Jocelyn Denis

De procéder à l'achat d'une machine à pressions AIRABLO, modèle BC2530E, 2500 PSI, 3GMP, 6.5HP au coût de 775 \$ plus taxes auprès de Tracteur Laramée.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-06-139

**(13) Travaux supplémentaires dans le cadre des travaux de remplacement de ponceau sur le rang Ste-Anne par Excavation Michel Chartier Inc.**

Considérant qu'il y a érosion de l'accotement du côté est du ponceau refait par Excavation Michel Chartier Inc. à l'automne 2016;

Considérant que des travaux dans l'accotement n'étaient pas prévus initialement;

**En conséquences et pour ces motifs :**

Il est proposé par Claude Thouin  
Appuyé par Lise L'Heureux

D'octroyer à Excavation Michel Chartier Inc. le contrat visant à corriger l'érosion de l'accotement en procédant au pavage du point bas et de deux rigoles au coût de 2 227.50 \$ plus taxes;

D'autoriser la direction générale à signer la directive de changement à cet effet.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

REPORTÉ

**(14) Embauche de M. Serge Pagé à titre d'employé temporaire aux travaux publics**  
Ce sujet est reporté.



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 JUN 2017

*Municipalité  
de St-Norbert*

**EAUX USÉES**

**2017-06-140**

**(15) Avis de motion – Règlement entérinant des travaux de vidange des boues de l'étang aéré et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour payer le coût desdits travaux**

Lise L'Heureux donne avis de motion à l'effet qu'un *Règlement entérinant des travaux de vidange des boues de l'étang aéré et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour payer le coût desdits travaux* sera adopté lors d'une séance subséquente tenue à un jour ultérieur.

**2017-06-141**

**(16) Nettoyage des regards sanitaires**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au nettoyage des seize (16) regards sanitaires et de la conduite d'égout de la mairie au regard de la rue ;

Considérant que des soumissions ont été demandées à cet effet;

**En conséquences et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jocelyn Denis  
Appuyé par Lise L'Heureux

De mandater Vacuum St-Gabriel pour le nettoyage de seize (16) regards sanitaires au montant de 130 \$/h.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2017-06-142**

**(17) Achats de matériaux pour regards sanitaires**

Considérant que cinq (5) regards sanitaires sont à rehausser sur la route 347 et que l'entretien des regards sanitaires est de la responsabilité de la Municipalité de Saint-Norbert;

Considérant que les sections supérieures d'un des regards sur la rue Bonaventure sont cassées ;

**En conséquences et pour ces motifs :**

Il est proposé par Claude Thouin  
Appuyé par Jocelyn Denis

De procéder à l'achat des matériaux auprès des Produits Casaubon Inc. pour un total de 1 542.36 \$ suivant la soumission # 225325.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2017-06-143**

**(18) Modification de la résolution # 2016-12-213 - Offre de services de Nordikeau (eaux usées et eau potable)**

Considérant que l'offre de service de Nordikeau comportait une erreur dans son libellé ;

Considérant que la résolution # 2016-12-213 omettait une partie de l'offre de service de Nordikeau ;

**En conséquences et pour ces motifs :**

Il est proposé par Lise L'Heureux  
Appuyé par Claude Thouin





**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 JUIN 2017**

*Municipalité  
de St-Norbert*

De modifier la résolution 2016-12-213 afin qu'elle se lise ainsi :

D'accepter l'offre de service de Nordikeau pour les eaux usées au montant de 770.40 \$ / mois (15 mois) = 11 556 \$ plus taxes et pour l'eau potable au montant de 60.00 \$ / mois (15 mois) = 900 \$ plus taxes, ainsi que pour le ROMAEU au montant de 187.33 \$ / mois (15 mois = 2 810 \$) pour un grand total de 15 266 \$.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**2017-06-144**

**(19) Démarche en dérogation mineure - 2970, chemin du Lac**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM-2017-02 portant sur la construction du bâtiment complémentaire de type garage sur la propriété sise au 2970, chemin du Lac en zone AA;

CONSIDÉRANT que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser pour l'implantation d'un bâtiment complémentaire de type garage sur la propriété sise au 2970, chemin du Lac. Le bâtiment complémentaire serait localisé en cour avant, à 2,05 mètres de la ligne de propriété, et ce, malgré la grille, article 4.5.1.1 du règlement de zonage numéro 131 relatif aux constructions et usages autorisés dans la cour avant;

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande puisqu'elle ne porte pas sur l'usage ni sur la densité de la zone, elle ne porte pas sur une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique et qu'elle ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a agi de bonne foi et qu'une demande de permis est en cours pour la construction du bâtiment complémentaire conformément aux normes du règlement administratif numéro 135 de la Municipalité de Saint-Norbert;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande n'entraîne pas de perte de jouissance pour les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime émise par le comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande.

**En conséquences et pour ces motifs :**

Il est proposé par Lise L'Heureux

Appuyé par Jacynthe Leduc

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure DM-2017-02 dont la nature et l'objet auraient pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire de type garage sur la propriété sise au 2970, chemin du Lac. Le bâtiment complémentaire serait localisé en cour avant, à 2,05 mètres de la ligne de propriété, et ce, malgré la grille, article 4.5.1.1 du règlement de zonage numéro 131 relatif aux constructions et usages autorisés dans la cour avant.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 JUIN 2017**

*Municipalité  
de St-Norbert*

**2017-06-145**

**(20) Démarche en dérogation mineure - 3921, rang Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM-2017-03 portant sur la construction du bâtiment complémentaire sur la propriété sise au 3921, rang Sainte-Anne en zone AA;

CONSIDÉRANT que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire sur la propriété sise au 3921, rang Sainte-Anne. Le bâtiment complémentaire serait localisé en cour avant, à 120 mètres de la ligne de propriété, et ce, malgré la grille, article 4.5.1.1 du règlement de zonage numéro 131 relatif aux constructions et usages autorisés dans la cour avant ;

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande puisqu'elle ne porte pas sur l'usage ni sur la densité de la zone, elle ne porte pas sur une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique et qu'elle ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a agi de bonne foi et qu'une demande de permis est en cours pour la construction du bâtiment complémentaire conformément aux normes du règlement administratif numéro 135 de la Municipalité de Saint-Norbert;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande n'entraîne pas de perte de jouissance pour les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime émise par le comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande.

**En conséquences et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacynthe Leduc  
Appuyé par Lise L'Heureux

**ET RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure DM-2017-03 dont la nature et l'objet auraient pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment complémentaire sur la propriété sise au 3921, rang Sainte-Anne en zone AA. Le bâtiment complémentaire serait localisé en cour avant, à 120 mètres de la ligne de propriété, et ce, malgré la grille, article 4.5.1.1 du règlement de zonage numéro 131 relatif aux constructions et usages autorisés dans la cour avant.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2017-06-146**

**(21) Démarche en dérogation mineure - 2640, chemin du Lac**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM-2017-04 portant sur l'agrandissement d'une unité d'élevage sise au 2640, chemin du Lac en zone AA;

CONSIDÉRANT que la nature et l'objet de cette dérogation mineure auraient pour effet d'autoriser l'agrandissement d'une unité d'élevage sise au 2640, chemin du Lac. L'unité d'élevage serait localisée à 96 mètres de la maison d'habitation la plus près, et ce, malgré l'article 7.3 du règlement de zonage numéro 131 relatif aux dispositions particulières applicables aux installations et aux unités d'élevage;

CONSIDÉRANT la recevabilité de la demande puisqu'elle ne porte pas sur l'usage ni sur la densité de la zone, elle ne porte pas sur une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique et qu'elle ne contrevient pas au plan d'urbanisme;



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 JUIN 2017**

*Municipalité  
de St-Norbert*

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a agi de bonne foi et qu'une demande de permis est en cours pour l'agrandissement de l'unité d'élevage conformément aux normes du règlement administratif numéro 135 de la Municipalité de Saint-Norbert;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande n'entraîne pas de perte de jouissance pour les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime émise par le comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande.

**En conséquences et pour ces motifs :**

Il est proposé par Lise L'Heureux  
Appuyé par Claude Thouin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure DM-2017-04 dont la nature et l'objet auraient pour effet d'autoriser l'agrandissement d'une unité d'élevage sise au 2640, chemin du Lac en zone AA. L'unité d'élevage serait localisée à 96 mètres de la maison d'habitation la plus près, et ce, malgré l'article 7.3 du règlement de zonage numéro 131 relatif aux dispositions particulières applicables aux installations et aux unités d'élevage.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2017-06-147**

**Accusé réception – demande de l'École Saint-Anne**

Considérant que M. Jonathan Legault, président du conseil d'établissement, et M. François Beaudoin, directeur, ont transmis une lettre au conseil municipal, le 29 mai dernier, dans laquelle ils soumettaient des demandes au conseil :

Considérant que le conseil municipal s'est penché sur ces demandes :

**En conséquences et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jocelyn Denis  
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que le conseil ne participera pas au paiement du marquage des lignes de jeux dans la cours d'école – ils demandaient 50 % du montant estimé de 1 600 \$ ;

Que le conseil procédera à l'entretien nécessaire du paillis des aires de jeux pour la rentrée scolaire 2017;

Que le conseil ne participera pas au paiement du service de surveillance des dineurs – ils demandaient 50 \$ par enfants inscrit au service;

Que le conseil souhaite offrir une aide qui toucherait l'ensemble des élèves de l'école Saint-Anne afin que tous puissent bénéficier de l'apport de la municipalité, par exemple, une aide pour l'achat de matériel lors de la rentrée scolaire, et donc que le conseil est ouvert à toutes propositions en ce sens.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 JUN 2017**

*Municipalité  
de St-Norbert*

Monsieur le maire demande le vote. M. Thouin, n'ayant pas assisté aux discussions préalables sur le sujet, votre contre. La résolution est adoptée à la majorité des membres du conseil présents.

**2017-06-148**

**Fête de la famille 2017 - Octroi d'un budget supplémentaire**

Considérant la résolution 2017-03-056 par laquelle le conseil octroyait un montant de 1 500 \$ pour l'organisation de la fête de la famille;

Considérant que le conseil municipal a reçu le programme et le budget préliminaire de la fête de la famille 2017 ;

Considérant qu'un montant supplémentaire de 1000 \$ serait nécessaire;

Considérant que la fête des neiges a généré un excédent des revenus sur les dépenses de 900 \$;

**En conséquences et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jocelyn Denis  
Appuyé par Jacynthe Leduc

D'octroyer un montant supplémentaire de 1 000 \$ pour la réalisation de la fête de la famille 2017.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2017-06-149**

**Dragage de l'étang en amont du barrage sur le ruisseau Bonaventure – octroi d'un budget à Stéphane Allard, ingénieur à la MRC de D'Autray**

Considérant que le conseil souhaite procéder au dragage de l'étang en amont du barrage sur le ruisseau Bonaventure;

Considérant que ce projet requiert des services professionnels et que M. Stéphane Allard, ingénieur à la MRC de D'Autray, peut répondre aux besoins de la municipalité;

**En conséquences et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jocelyn Denis  
Appuyé par Claude Thouin

De mandater M. Stéphane Allard, ingénieur à la MRC de D'Autray pour préparer le projet de dragage de l'étang en amont du barrage sur le ruisseau Bonaventure et de demander toutes les autorisations nécessaires à l'intérieur d'un budget maximum de 5 000 \$, et pour lequel après son utilisation, la municipalité reconsidèrera les sommes disponibles pour ce projet.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2017-06-150**

**Avis de motion – règlement déléguant le pouvoir de former un comité de sélection**

Lise L'Heureux donne avis de motion à l'effet qu'un *Règlement déléguant le pouvoir de former un comité de sélection* sera adopté lors d'une séance subséquente tenue à un jour ultérieur.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
12 JUN 2017**

*Municipalité  
de St-Norbert*

**Informatif**

**Transmission d'une lettre au ministre des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports, M. Laurent Lessard**

M. le maire, Michel Lafontaine, informe le conseil et les citoyens qu'il a adressé une demande d'aide financière complémentaire au programme PAERRL et PAARRM de 25 000 \$. Cette dernière sera remise au ministre par l'entremise du député provincial, M. André Villeneuve.

**(22) PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2017-06-151**

**(23) Ajournement de l'assemblée**

Il est proposé par Lise L'Heureux  
Appuyé par Jacynthe Leduc

Que la séance soit levée à 21h00.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

\_\_\_\_\_  
**Michel Lafontaine**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Caroline Gagnon**, directrice générale  
secrétaire-trésorière

*Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
**Michel Lafontaine**, maire